

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2011
(CONVOCAATION DU 13 JANVIER 2011)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, LAISSUS, LE BLANC, ROGEAUX
Mesdames CHAPPUIS, DEBAISIEUX, FAURIE, FRANCHINO, JEAN, ORTOLLAND,
SIMON, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL

Madame Samya FKAIR donne pouvoir à Monsieur Didier FANTIN.

Madame Anne LAUZE donne pouvoir à Monsieur Bruno GACHET.

Monsieur Christophe PIERRETON donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LE BLANC.

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Murielle ORTOLLAND est désignée Secrétaire de Séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2010, **adopte à l'unanimité** le procès verbal qui en a été dressé.

II. ALLOCATION D'INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 9 décembre 2010 de Madame BIMET, Receveur de la Commune, concernant l'indemnité de conseil pouvant lui être attribuée au titre de l'année 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

- 12 voix pour,
 - 3 voix contre (C. JEAN, B. GACHET, O. ROGEAUX),
 - 4 abstentions (M. VALLET, V. FRANCHINO, M. TECHER, A. LAUZE [pouvoir B. GACHET]),
- DECIDE d'attribuer au Receveur, à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-979 du 19 novembre 1982 au taux de 75 %.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 %

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 %

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 %

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 %

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 %

Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50 %

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 %

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 %

En aucun cas, l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

III. ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la transmission par le Trésorier Municipal de l'état des titres irrécouvrables pour une proposition d'admission en non valeur des créances non soldées.

Il s'agit d'une dette d'un montant total de 173,63 euros.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité :

- ADMET en non valeur la créance irrécouvrable proposée par le Trésorier.

IV. MODIFICATION DU POS

Monsieur Jean-Pierre LE BLANC, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ainsi que celles des articles R 123-25 du code de l'urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la Commune de décider de la modification d'un Plan d'Occupation des Sols (POS).

Madame le Maire présente l'intérêt pour la Commune de procéder à la modification du document d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- 1 – de prescrire la modification du POS :
 - pour l'évolution de zone du secteur UD de la rue des Vignes.
 - pour adapter quelques règles de recul.
- 2 – que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude de la modification du POS seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

V. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT DU GRAND CLOS ET LES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC

Madame le Maire rappelle la volonté des Communes de Barby et de Saint-Alban-Leyse d'urbaniser le secteur du Grand Clos classé en zone II NA de leur POS. Ce secteur constitue une des dernières possibilités significatives d'urbanisation nouvelle pour la Commune de Barby. Il s'agit également d'un espace naturel remarquable, situé pour partie dans le périmètre de protection du château de la Bâtie.

Une étude pré-opérationnelle a été engagée dès 2007 portant sur les possibilités d'urbanisation de ce secteur avec pour objectif d'évaluer le potentiel urbanisable et d'élaborer un plan de composition urbaine et paysagère tenant compte d'objectifs économiques et environnementaux.

Dans le prolongement de cette réflexion, la Commune a chargé l'EPFL d'entreprendre les démarches en vue de l'acquisition des parcelles de la zone afin d'obtenir la maîtrise du foncier et de pouvoir ainsi faire valoir ses orientations et ses exigences en matière d'urbanisation et de préservation de l'environnement.

Les objectifs de ce projet dont les études préalables ont établi une faisabilité technique et économique à 180 logements, visent à la création d'un nouveau quartier d'habitat collinaire durable sur les communes de Saint-Alban-Leyse et de Barby, avec :

- la construction d'une offre variée de logements (10 % de logements locatifs sociaux, 30 % d'accession sociale, 60 % d'accession libre), avec notamment sur Barby le développement de l'accession sociale, besoin souligné par le programme local de l'habitat,
- le souci d'une gestion économe de l'espace et de l'intégration paysagère du projet,
- une réflexion sur la place de la voiture,
- la construction de bâtiments économes en énergie.

Madame le Maire rappelle que, en application de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, doivent être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Une concertation a déjà été ouverte sur le projet du Grand Clos par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 décembre 2010. Il est proposé de prolonger cette concertation dans le cadre de l'élaboration du projet de ZAC jusqu'à l'approbation du dossier de création.

Il était précisé dans cette délibération que les deux communes à l'initiative de cette opération affinaient le projet pour en définir les modalités d'aménagement. Ces modalités sont aujourd'hui définies. Il est proposé la mise en œuvre de ce projet urbain en deux secteurs correspondants aux limites communales de Barby et Saint-Alban-Laysse.

Au vu des études préalables, la mobilisation des moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation de l'opération a conduit à choisir pour la commune de Barby un secteur opérationnel d'aménagement et de travaux s'intégrant dans l'aménagement d'ensemble du Grand Clos. Dans ce cadre, il est proposé de réaliser le projet sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

Madame le Maire propose d'approuver aujourd'hui les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée ainsi que les modalités de la concertation conformément aux dispositions précitées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les L. 300-2 et R. 300-1,

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé le 21 juin 2005,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 31 août 1979.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement
- les modalités de la concertation,

décide à l'unanimité :

- DE REALISER le projet sous la forme d'une ZAC à créer.
- D'APPROUVER les objectifs poursuivis par le projet du Grand Clos :
 - réaliser un quartier d'habitat collinaire durable, promouvant des formes urbaines innovantes et répondant aux objectifs d'intégration.
 - mettre en place un programme de logements pour répondre aux besoins de la commune et de l'agglomération en assurant une mixité sociale.
 - réduire l'impact de la voiture dans le quartier.
- DE PROLONGER, dans le cadre de l'élaboration du dossier de création de ZAC et pendant toute la durée d'élaboration du projet, la concertation préalable initiée par la délibération du 6 décembre 2010 pour l'opération du Grand Clos et associant les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées, selon les modalités présentées :
 - réunions publiques organisées par le Maire, ou son représentant tout au long de la procédure, pour présenter les orientations d'aménagement et les principes d'urbanisme à mettre en œuvre. Ces réunions publiques seront ouvertes à tous les habitants de la commune ainsi qu'aux

associations locales qui seront invités soit par communiqué de presse soit par l'intermédiaire de bulletins d'information ou d'affichettes.

- o affichages en mairie,
- o plaquette d'information,
- o site internet.

A l'issue de cette concertation, Madame le Maire tirera le bilan de la concertation devant le conseil municipal qui délibèrera et arrêtera le projet de création de la ZAC.

- DE PROCEDER à la consultation en vue de la passation d'un marché ayant pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage relative à ce projet de ZAC.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VI. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT DE SEL PAR LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'utilisation début 2010, par les services communaux, de sel en provenance du stock du Département pour le déneigement, du fait d'une pénurie générale de sel.

Le Conseil Général propose à la Commune la signature d'une convention prévoyant les modalités de fourniture et de vente du stock de sel du Département dans le cadre de la viabilité hivernale.

Cette convention prévoit le remboursement par la Commune des frais engagés par le Département sur la base du prix de revient. Elle est renouvelable chaque période hivernale sauf dénonciation par l'une des parties.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention afin de permettre aux services communaux de s'approvisionner en sel auprès du Département en cas de rupture de stock.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Général pour l'achat de sel dans le cadre de la viabilité hivernale,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

VII. CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal valide la création du Groupe de Travail Ressources Humaines composé par Mmes CHAPPUIS, DEBAISIEUX et SIMON. Ce Groupe de Travail est ouvert aux conseillers disposant de compétences en la matière et souhaitant s'y associer.

VIII. ARRETES DU MAIRE

Monsieur Richard CONCA rejoint le Conseil Municipal.

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
24 juin 2010	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Travaux de recherche des bornes et d'entretien des limites de la forêt communale de Barby	1 225,16 euros
28 juin 2010	SCP ARMAND – CHAT	Mission d'assistance et de conseils juridiques dans le cadre du litige opposant la Commune à la société CHAPEL REPROGRAPHIE	4 000,00 euros

12 juillet 2010	Société VAUDAUX	Fourniture d'un taille haie électrique et batterie Pellenc	1 540,00 euros
22 juillet 2010	Entreprise COLAS	Travaux de création d'un ralentisseur au débouché de l'impasse de la Genevoie sur la place de la Colombière	3 128,00 euros
22 juillet 2010	MICROBIB	Avenant au contrat de maintenance MICROBIB (logiciel de prêt pour la bibliothèque) pour l'achat d'une 3ème licence MICROBIB	20,00 euros
26 juillet 2010	Société VAUDAUX	Fourniture d'un enrouleur pour arrosage des terrains de football	3 740,00 euros
27 juillet 2010	Entreprise CECCARELLI	Travaux de peinture du muret à l'entrée de la Mairie	1 431,00 euros
30 août 2010	Société ITF	Etude pour le déneigement des toitures de l'école élémentaire	4 250,00 euros
31 août 2010	Société SAINT MACLOU	Fourniture d'une moquette pour l'amélioration acoustique de la salle de musique et du coin lecture enfants de la bibliothèque de la Maison des Associations	1 270,95 euros
6 septembre 2010	Entreprise SCREI	Fournitures de poubelles inox pivotantes	3 936,00 euros
21 septembre 2010	Entreprise Monsieur STORE	Fourniture et pose de stores extérieurs à la mairie	3 360,00 euros
27 septembre 2010	Entreprise ATECH	Fourniture de 3 jardinières pour le monument aux morts	5 130,00 euros
27 septembre 2010	Entreprise CITEOS BRONNAZ	Travaux de fourniture et pose d'une borne d'éclairage public Immeuble les Mûriers	1 370,60 euros
28 septembre 2010	Entreprise CITEOS BRONNAZ	Travaux de fourniture et pose d'un éclairage complémentaire sur le clocher de l'église	9 955,00 euros
28 septembre 2010	Entreprise France FERMETURE	Travaux de fourniture et pose de lecteurs de badge pour la porte automatique du parking souterrain	1 443,00 euros
8 octobre 2010	Entreprise Monsieur STORE	Fourniture et pose de stores extérieurs à la Mairie (films)	779,42 euros
12 octobre 2010	Entreprise EIFFAGE	Travaux d'aménagement de voiries au Clos Besson (rue des Charmilles, allée des Bruyères et allée des Myrtilles)	150 000,00 euros

4 novembre 2010	Entreprise ECHO VERT	Fourniture de matériaux pour l'aménagement paysager d'aires à conteneurs	5 776,59 euros
18 novembre 2010	Société EYMET VILLAGE	Colis de Noël 2010 en faveur des personnes âgées	3 108,67 euros
19 novembre 2010	Entreprise DACD	Fourniture d'une peinture pour le traçage des terrains de football	1 197,60 euros
22 novembre 2010	SARL TTF Fraîcheur et Terroir	Cadeaux de fin d'année 2010 en faveur du personnel communal	1 962,86 euros
22 novembre 2010	Entreprise PH. M. Travaux Publics	Travaux de suppression des anciens socles béton des conteneurs à verre parking des Moutards	1 508,22 euros
22 novembre 2010	Entreprise PH. M. Travaux Publics	Travaux de création de canalisation et de branchement pour l'arrosage des espaces verts :	
		Stade Bouvier	6 117,03 euros
		Place de la Mairie	1 559,25 euros
		Avenue de Salins	2 377,00 euros
29 novembre 2010	Entreprise LMC électricité	Installation d'un système de déneigement sur la toiture de l'école élémentaire	15 881,50 euros
7 décembre 2010	Entreprise VILLIEN PLAFONDS	Fourniture et pose de faux plafonds pour la rénovation de l'ancien local de musique	1 377,00 euros
14 décembre 2010	Entreprise CITEOS BRONNAZ	Travaux de déplacement d'un candélabre rue des Charmilles	1 378,86 euros
16 décembre 2010	Entreprise GAUTHIER	Travaux de fourniture et pose de laine de verre en faux-plafond Maison Médicale (avenant lot 4)	1 629,00 euros
29 décembre 2010	Entreprise FOOGA	Fourniture et pose de panneaux d'affichage de scores au gymnase	4 455,10 euros
30 décembre 2010	Entreprise PALADDIO	Travaux de rénovation de l'ancien local de musique	3 629,44 euros
4 janvier 2011	Entreprise LMC ELECTRICITE	Travaux de rénovation de l'ancien local de musique	801,00 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 18 janvier 2011

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Murielle ORTOLLAND